



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Sapeurs-pompiers

Question écrite n° 58178

Texte de la question

M Ladislas Poniatoski attire l'attention de M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique sur le déroulement des états généraux de la sécurité civile, sur lesquels les sapeurs-pompiers français comptent beaucoup pour rappeler leur place et leur rôle dans la société et répondre à un certain nombre de questions concernant leur avenir. En conséquence, il lui demande si le nouveau Gouvernement a bien l'intention de poursuivre les engagements pris par son prédécesseur sur l'organisation de ces états généraux et de lui indiquer de quelle façon et à quelle date ils seront organisés.

Texte de la réponse

Reponse. - Les états généraux de la sécurité civile se déroulent selon trois phases : la phase nationale de cadrage dont le but était de déterminer les différents thèmes de réflexion à proposer aux débats, en concertation avec l'ensemble des instances représentatives, cette phase a pris fin le 1er juin dernier ; la phase départementale qui a eu lieu du 1er juin au 14 juillet dernier et qui a réuni autour des préfets tous les partenaires de la sécurité civile c'est-à-dire les élus, les représentants des diverses organisations de sapeurs-pompiers, les représentants des entreprises publique et privée, les représentants des diverses associations intéressées, pour dialoguer sur les neuf thèmes proposés, à savoir : 1. Les citoyens et la sécurité civile : usagers et acteurs ; 2. La protection de la population et de l'environnement : les rôles respectifs de l'État, des collectivités territoriales et des acteurs économiques et sociaux ; 3. L'organisation territoriale de la sécurité civile ; 4. Prévention des risques et organisation des secours ; 5. Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et leur avenir ; 6. Les sapeurs-pompiers volontaires et leurs employeurs ; 7. La place et le rôle des partenaires associatifs dans la sécurité civile ; 8. La dimension européenne et internationale de la sécurité civile ; 9. Situation et risques particuliers des départements. La phase dite « d'exploitation nationale » des résultats dont l'objet sera d'examiner les contributions départementales, et qui donnera lieu à la rédaction d'un rapport de synthèse qui sera remis dans le courant du mois d'octobre au ministre de l'intérieur et de la sécurité publique. Les organisations représentatives des sapeurs-pompiers seront tenues informées de l'état d'avancement de ces travaux. Les engagements pris par le prédécesseur du ministre de l'intérieur et de la sécurité publique sont donc poursuivis.

Données clés

Auteur : [M. Poniatoski Ladislas](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58178

Rubrique : Sécurité civile

Ministère interrogé : intérieur et sécurité publique

Ministère attributaire : intérieur et sécurité publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1992, page 2286